



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/B/NGO/LIST/1/Add.1
28 septembre 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT

LISTE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES PARTICIPANT
AUX ACTIVITES DE LA CNUCED

Additif

1. A la première partie de sa quarante-deuxième session, le 12 septembre 1995, le Conseil du commerce et du développement a approuvé les demandes de désignation aux fins de l'article 77 de son règlement intérieur présentées par deux organisations non gouvernementales.

2. Les deux organisations suivantes doivent donc être ajoutées à la liste des organisations non gouvernementales participant aux travaux de la CNUCED (TD/B/NGO/LIST/1) :

Catégorie générale

Session du Conseil à
laquelle l'organisation
a été désignée

CIDE Conseil international du droit de
l'environnement

XLII (I)

Catégorie spéciale

Classement 1/

FFLA Fondation pour le
futur
latino-américain

CN.1/WG.6/WG.8

XLII (I)

1/ Classement : Les ONG de la catégorie spéciale peuvent participer aux sessions du Conseil du commerce et du développement, ainsi qu'à celles des commissions permanentes, des groupes de travail spéciaux et de leurs organes subsidiaires indiqués dans la colonne "Classement". CN.1 : Commission permanente des produits de base; WG.6 : Groupe de travail spécial sur le commerce, l'environnement et le développement; WG.8 : Groupe de travail spécial sur les perspectives commerciales dans le nouveau contexte du commerce international.

GE.95-53333 (F)

3. Le Conseil a noté que l'Institut international des caisses d'épargne, que le Conseil avait inscrit dans la catégorie spéciale à sa treizième session, avait été dissout et que ses activités avaient été reprises par l'Institut mondial des caisses d'épargne. Conformément au souhait exprimé par ce dernier et à la recommandation du Secrétaire général de la CNUCED, le Conseil a accepté de reclasser l'Institut mondial des caisses d'épargne dans la catégorie générale.

4. Par conséquent, le nombre des organisations non gouvernementales inscrites sur la liste prévue à l'article 77 du règlement intérieur du Conseil s'élève à présent à 165, dont 79 dans la catégorie générale et 86 dans la catégorie spéciale.
